

STACRETE-V2 Resin

1. Identification produit et société

1.1. Identification de la substance

- Nom du produit : STACRETE-V2-Resin
- Identité chimique : Préparation des vinylesters dans styrène.

1.2. Fournisseur

STAC une division de GuiDon sa

Slameuterstraat 1 b

B-2580 Putte

Belgique

☎: +32 15 253810

1.3. Nr° Téléphone d'urgence

Centre Antipoisons Belgique ☎: +32 70 245245

2. Identification des dangers

Classification selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ces amendements.

2.1. Mention d'avertissement

- Danger.

2.2. Codes d'hasard (phrases-H)



SGH02 – Inflammable

- Liq. inflam. 3 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.



SGH07 – Danger

- Irrit. peau 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Irrit. yeux 2 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Acute tox. 4 H332 : Nocif par inhalation.
- STOT SE 3 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.



SGH08 – Danger pour la santé

- Repr. 2 H361d : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- STOT RE 1 H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Sans symbole d'hasard

- Aqua. chron. 3 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

2.3. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P260 : Ne pas respirer les fumées, vapeurs et aérosols.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

2.4. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage

- Préparation des vinylesters dans styrène.

2.5. Identification particulière de certaines préparations

- Contient du styrène et de l'acide méthacrylique.

2.6. Autres dangers

- Pas connue.

2.7. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

STACRETE-V2 Resin

3. Information sur les composants

Substance : Préparation des vinylesters dans styrène.

Nom chimique	Nr° CAS	Nr° UE	% ⁽¹⁾
Styrène	100-42-5	202-851-5	12,5–40 %
Acide méthacrylique	79-41-4	201-204-4	1–3 %

(1): Concentration en pourcentage du poids.

Règlement UE 1272/2008 (SGH)	Symboles d'Hasard	Codes d'Hasard (phrases-H)
Styrène		Liq. inflam. 3, H226 Irrit. peau 2, H315 Irrit. yeux 2, H319 Acute tox. 4, H332 Repr. 2, H361d STOT RE 1, H372 Aqua chron. 3, H412
Acide méthacrylique		Corr. peau 1A, H314 Acute tox. 4, H302 Acute tox. 4, H312 STOT SE 3, H335

4. Premiers secours

4.1. Général

- Dans tous les cas de doute, ou lorsque les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2. Inhalation

- En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
- En l'absence de respiration, recourir à la respiration artificielle.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.3. Ingestion

- Rincer la bouche avec de l'eau (seulement quand la personne est consciente).
- Ne jamais donner quelque chose par la bouche d'une personne inconsciente ou secouer.
- Ne PAS faire vomir sauf dirigée de le faire par le personnel médical.
- En cas de vomissement, le patient doit se situer sur son côté gauche pour réduire le risque d'aspiration.
- Consulter un médecin immédiatement.

4.4. Contact de la peau

- Laver immédiatement avec beaucoup de l'eau et du savon.
- Enlever les vêtements contaminés immédiatement.
- Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Consulter un médecin en cas d'irritation.

4.5. Contact des yeux

- Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Si facile à faire, lentilles de contact devrait être retiré au cours du rinçage, par un personnel qualifié.

- Consulter un médecin immédiatement.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

- Mousse polyvalent.
- Poudre BC.
- Dioxyde de carbone.
- Sable et de la terre.

5.2. Moyens d'extinction non appropriés

- Jet d'eau.

5.3. Danger d'exposition spécial

- En cas d'incendie ou d'explosion, éviter l'inhalation de fumée.

5.4. Produits de (dé)composition dangereux

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO₂), aldehydes et des acides organiques.

5.5. Protection des intervenants

- Porter du vêtement et des gants de protection.
- Utiliser respirateur homologué.

5.6. Information complémentaires

- Évacuer toutes personnes non-essentielles.
- Traiter comme un feu d'hydrocarbures.
- Refroidir les conteneurs fermés avec de l'eau.
- Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
- Après un incendie, aérer complètement l'endroit et nettoyer avec l'eau et du savon.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précaution individuelles

- Ne pas respirer les fumées/vapeurs/aérosols.
- Éviter le contact avec les yeux, et porter des vêtements protecteurs pour éviter le contact avec la peau.
- Nettoyage doit être exécuté par un personnel qualifié.
- Immédiatement contact les services d'urgence.

Voir aussi 8.3.

6.2. Précautions pour l'environnement

- Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés.
- Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.

6.3. Méthodes de nettoyage

- Stop fuite si possible.
- Recueillir autant que possible dans un container propre pour disposition.
- Absorber le produit répandu avec un matériau inerte (p.e. du sable, de la terre ou de la vermiculite sec) et ramasser le produit absorbé dans un récipient à déchets chimiques.
- Nettoyer l'endroit avec beaucoup d'eau et du savon.
- Éliminer selon les réglementations locales en vigueur.

STACRETE-V2 Resin

7. Manipulation et stockage

7.1. Manipulation

- Lors du travail avec des produits chimiques, les mesures de sécurité habituelles doivent être respectées.
- Ne pas utiliser une pipette avec la bouche.
- Ne pas fumer, manger ou boire pendant l'application.
- Ne pas respirer les fumés/vapeurs/aérosols.
- Éviter contact avec les yeux et la peau.
- Assurer une bonne ventilation, éventuellement une extraction dans un petit espace confiné.
- En cas de pulvérisation dans un petit espace confiné, utiliser un respirateur homologué avec alimentation positive d'air.
- Prendre des précautions contre des décharges statiques.
- Éviter des sources de chaleur et d'étincelles.
- Garder l'équipement propre.
- Éviter des matériaux incompatibles (Voyez Section 10).

7.2. Stockage

- Conserver selon les réglementations locales et nationales.
- Conserver dans un endroit ignifugé, frais, bien ventilé et sec.
- Conserver à l'écart des sources de chaleur et d'étincelles.
- Conserver à l'écart des acides, des bases et des oxydants (p.e. des peroxydes) fortes et de la lumière ultraviolette.
- Conserver à l'écart de l'alimentation.
- Conserver les containers hermétiquement fermés et verticaux pour éviter du gaspillage.
- Emballage en acier inoxydable ou acier doux.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1. Contrôles techniques

- Assurer une bonne ventilation, éventuellement une extraction dans un petit espace confiné.
- En cas de pulvérisation dans un petit espace confiné, utiliser un respirateur homologué avec alimentation positive d'air.

8.2. Limites d'exposition (VL)

Styrène

VME (8 heures)(Belgique, France)	216 mg/m ³	50 ppm
VME (8 heures)(UK)	432 mg/m ³	100 ppm
VLE (15 minutes)(Belgique, France)	432 mg/m ³	100 ppm
VLE (15 minutes)(UK)	1.080 mg/m ³	250 ppm

8.3. Protection personnelle

- Respiratoire :** Assurer une bonne ventilation et une évacuation locale de l'air à l'emploi. En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié (p.e. appareils respiratoires avec filtre A). La sélection du respirateur doit être basée sur les niveaux d'exposition connus

ou anticipés et les limites d'opération sûre du respirateur.

- Peau et corps :** Vêtements protecteurs, résistants aux produits chimiques.

Recommandé: Salopette (préférable en coton lourd) ou salopette disposables Tyvek-Pro Tech 'C', Tyvek-Pro 'F'.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et laver le avant de le réutiliser.

Gants, résistants aux produits chimiques (p.e. néoprène ou caoutchouc synthétique).



Se laver les mains après manipulation du produit et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la journée.

- Yeux :**

Lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.



9. Propriétés physiques & chimiques

Apparence (20 °C)	Liquide
Couleur	La couleur indiquée sur l'emballage
Odeur	Typique (styrène)
Point ou fourchette d'ébullition	145 °C (styrène)
Point ou fourchette de fusion	- 31 °C (styrène)
Point d'éclair	33 °C (styrène)
Point d'auto-ignition	490 °C (styrène)
Limites d'explosion (vol. air)	
Inférieure	1,1 %v (styrène)
Supérieure	8 %v (styrène)
Densité de vapeur (air = 1)	3,6 (styrène)
Pression de vapeur (20 °C)	6 hPa (styrène)
Densité (20 °C)	± 1,07 g/cm ³
Solubilité dans l'eau (20°C)	Pas soluble
Solubilité dans d'autres solvants (20 °C)	Hydrocarbures saturés aliphatiques et aromatiques
pH-value	Pas applicable
Viscosité (20 °C)	
Dynamique (cPoise)	± 2.000 mPa.s

STACRETE-V2 Resin

COV (Composés Organiques Volatils)

Liquide" (avant réaction)	< 440 g/dm ³
Réel" (après réaction)	< 70 g/dm ³

Teneur en matière sèche

poids	volume
Liquide" (avant réaction)	> 59 %p 51 %v
Réel" (après réaction)	> 94 %p 92 %v

“: > 85 % des COV (styrène) sont intégrés dans la matrice, ce qui crée des "ponts de styrène" solides entre VE-pré-polymères. "Réel" est le volume vrai de solides et de COV, après réaction.

10. Stabilité et réactivité

10.1. Stabilité

- Stable sous des conditions normales ambiantes.

10.2. Conditions à éviter

- Pour le maintien de la qualité, stocker dans le conteneur d'origine fermé en dessous de : 25 °C.
- Éviter des sources de chaleur et d'étincelles.

10.3. Matériaux à éviter

- Conserver à l'écart des acides, des bases et des oxydants (p.e. des peroxydes) fortes et de la lumière ultraviolette.

10.4. Produits dangereux de décomposition

- Par combustion : Des oxydes de carbone (CO, CO₂), aldehydes et des acides organiques.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée toxicologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

11.1. Toxicité aiguë

Styrène

DL ₅₀ oral rat	2.650	mg/kg
DL ₅₀ oral souris	316	mg/kg
DL ₅₀ oral mammifères	> 1.500	mg/kg
CL ₅₀ inhalation rat, 4 heures	12	mg/m ³
CL ₅₀ inhalation souris, 4 heures	9,5	mg/m ³

Acide méthacrylique

DL ₅₀ oral rat	1.600	mg/kg
DL ₅₀ oral lapin	1.200	mg/kg
DL ₅₀ oral souris	1.250	mg/kg
DL ₅₀ dermique lapin	500	mg/kg

- Irritant pour le système respiratoire, peut causer du mal à la gorge et de la toux. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
- Contact intensif avec la peau, peut causer les problèmes de peau (dermatite de contact).
- Légère irritation des yeux (douleur, rougeur).
- Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhées.

11.2. Toxicité chronique

- N'a pas montré des effets cancérogènes, tératogènes ou mutagènes dans des expérimentations avec des animaux.

11.3. Effets spéciaux

- L'utilisation des boissons alcooliques peut augmenter des effets toxiques.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique expérimentale n'est disponible sur la préparation en tant que telle. Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous.

Styrène

CL ₅₀ Pimephales promelas, 96 heures	10,0	mg/l
CL ₅₀ Lepomis macrochirus, 96 heures	25,0	mg/l
CE ₅₀ Daphnia magna, 48 heures	4,7	mg/l
CE ₅₀ Selenastrum capricornutum, 48 heures	0,56	mg/l
Dégradation biotique (Essai en bouteille fermée)		Facilement

12.1. Mobilité

- Le produit n'est pas soluble dans l'eau.

12.2. Persistance/dégradabilité

- Le produit est facilement biodégradable dans la terre et l'eau.

12.3. Potentiel Bioaccumulatif

- Le produit est supposé de ne pas être bio-accumulatif.

12.4. Écotoxicité

- Le produit ne contient pas des ingrédients dangereux pour l'environnement.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT : Non applicable.
- vPvB : Non applicable.

13. Considérations à l'élimination

13.1. Méthode de traitement des déchets

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Incineration contrôlée est probablement le plus évidant.

13.2. Déchets des résidus, emballage souillé

- Conformément aux règles locales et nationales en matière de protection de l'environnement.
- Les containers vides pourraient contenir des résidus.
- Recueillir l'emballage pollué pour le recyclage ou, très probablement, incinération contrôlée.
- Les fûts vides ne pourront être repris que par des récepteurs agréés.

14. Informations relatives au transport

- AUCUNE restriction selon la réglementation nationale et internationale pour les transports.
- Ce produit est conforme aux tests spécifiés dans la section 2.2.3.1.5, de sorte qu'il est exempté aux règles actuelles d'ADR lorsque la capacité du conteneur est ≤ 450 L.

STACRETE-V2 Resin

- Ce produit est conforme aux tests spécifiés dans le chapitre 2.3.2.5, et par conséquent, les exigences de marquage, d'étiquetage et des tests, conformes au Code IMDG, ne sont pas applicables lorsque la capacité de l'emballage est ≤ 30 L.
- Le document de transport maritime doit mentionner: « Transport en conformité avec paragraphe 2.3.2.5 du Code IMDG ».

14.1. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- *Attention :* Liquides inflammables.

15. Informations réglementaires

Étiquetage selon le règlement UE 1272/2008 (SGH) et ces amendements.

15.1. Contient

- Préparation des vinylesters dans styrène.

15.2. Mention d'avertissement

- Danger.

15.3. Codes d'hasard (phrases-H)



SGH02 – Inflammable

- Liq. inflam. 3 H226 : Liquide et vapeurs inflammables.



SGH07 – Danger

- Irrit. peau 2 H315 : Provoque une irritation cutanée.
- Irrit. yeux 2 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- Acute tox. 4 H332 : Nocif par inhalation.
- STOT SE 3 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.



SGH08 – Danger pour la santé

- Repr. 2 H361d : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- STOT RE 1 H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Sans symbole d'hasard

- Aqua. chron. 3 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

15.4. Conseils de prudence (phrases-P)

Général

- P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
- P102 : Tenir hors de portée des enfants.
- P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

Prévention

- P210 : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer.
- P233 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- P260 : Ne pas respirer les fumées, vapeurs et aérosols.
- P264 : Se laver les mains soigneusement après manipulation.
- P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
- P271 : Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
- P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

Réaction

- P302+P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
- P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
- P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P312 : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- P332+P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.
- P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

STACRETE-V2 Resin

16. Autres informations

16.1. Phrases pertinentes

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H361d Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

16.2. Acronymes et abréviations

ADR	Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route (en anglais : European Agreement concerning the international carriage of dangerous goods by road)
RID	Règlement International concernant le transport des marchandises Dangereuses par chemin de fer (en anglais : Regulations concerning the International transport of Dangerous goods by rail)
IMDG	International Maritime code for Dangerous Goods (code international maritime pour les marchandises dangereux)
IATA	International Air Transport Association (association internationale du transport aérien)
IATA-DGR	Dangerous Goods Regulations by IATA (régulations de marchandises dangereuses)
ICAO	International Civil Aviation Organization (OACI, Organisation de l'Aviation Civile Internationale)
ICAO-TI	Technical Instructions by ICAO (instructions techniques)
SGH	Système Général Harmonisé d'étiquetage des matières dangereuses (en anglais : GHS, Globally Harmonised System of classification and labelling of chemicals)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais : VOC, Volatile Organic Compounds)
CL50	Concentration Létale, 50 % (en anglais : LC50, Lethal Concentration)
DL50	Dose Létale, 50 % (en anglais : LD50, Lethal Dose)
CE50	Concentration Efficace médiane (en anglais : EC50, half maximal Effective Concentration)
VME	Valeur Moyenne d'Exposition (en anglais : TLV-TWA, Threshold Limit Value - Time Weighted Average)
VLE	Valeur Limite d'Exposition (en anglais : TLV-STEL Threshold Limit Value – Short Term Exposure Limit)

16.3. Historique

- Date d'édition : Juillet 2022
- Publication précédente : Juillet 2020
- Élaborée par : STAC, Département de la Sécurité
- Personne de contact : Guido Dockx

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et ne sont pas nécessairement valables en cas d'utilisation avec d'autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l'état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bon foi sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l'utilisateur lui-même.